

# Campagne CNDS 2015



Direction Départementale de la  
Cohésion Sociale du Rhône



Comité Départemental  
Olympique et Sportif Rhône  
Métropole de Lyon



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT

Réunion de lancement  
Jeudi 5 février 2015  
Campus SEPR



## COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF RHONE METROPOLE DE LYON

**Président : Jean-Claude JOUANNO**

**Référents Campagne CNDS :** Geneviève BONY,  
Gérard DI ROLLO, Jean-Pierre ROGER, Laurent DUPASQUIER,  
Gilbert LAMOTHE, Michel MATHEY

**Secrétariat :** Margaux BONNERUE



## DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU RHONE

**Directeur : Gilles MAY-CARLE**

**Directeur adjoint : Frédéric FOURNET**

**Chef du pôle JSVA : Cécile DELANOE**

**Conseillers référents :**

Anne CHAGNAUD, Patricia DUFAUX, Dominique HANOT,  
Valentine NORE, Bernard SPRECHER, Chloé TALLIEU

**Secrétariat :** Benjamin BERNARD



# DIRECTIVES CNDS 2015



# 1. Réduire les inégalités d'accès à la pratique

- En ciblant des publics prioritaires (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes...)
- En ciblant les territoires les plus carencés ruraux et urbains
- En accompagnant les associations travaillant avec les publics de ces territoires



## 2. Contribuer à la politique de santé publique

Projets répondant aux objectifs du plan régional  
"Sport Santé Bien-Etre" prioritairement soutenus en  
coopération avec l'Agence Régionale de Santé.

L'enveloppe régionale dédiée à ces actions est de .....€  
(130 000 € sont apportés par le CNDS et .....€ par l'ARS)

Référent santé de la DDCS du Rhône : Bernard SPRECHER



### 3. Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif

- Développer l'emploi sportif
- Coordonner les dispositifs d'aide à l'emploi



## Contenu de l'instruction, évolutions

- Seuil de 1500 € maintenu
- Seuil de 1000 € en ZRR maintenu
- Réduction de moitié des demandes de subvention (objectif 2016 ou 2017)
- Dématérialisation (e-Subvention) : procédé unique en 2017. Ouvert uniquement aux comités départementaux cette année
- Pas de financement axé sur le fonctionnement
- Nouveauté: création d'un préciput régional de 200 000 € QPV (quartiers politique de la ville)
- Plus de conventions pluriannuelles autres que celles concernant l'emploi



## PSTF

- Cette année, 18 disciplines avec comme objectif la mise en œuvre progressive des plans de développement territorialisés.

Liste des disciplines en PSTF : athlétisme, badminton, basket-ball, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, escrime, football, golf, gymnastique, handball, handisport, rugby, sport adapté, sports de glace, tennis, tir à l'arc, voile.

- Particularité: les budgets ont été discutés en amont (COFIL 2); reste aux CD à déterminer avec les clubs les priorités de financement par rapport aux axes d'action définis en COFIL.





# LES ENVELOPPES 2015



## CNDS 2015

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| PSTF (hors emploi)                  | 446 759 €   |
| Disciplines hors PSTF (hors emploi) | 713 870 €   |
| Emplois en cours                    | 436 500 €   |
| ESQ                                 | 45 050 €    |
| <br>                                |             |
| TOTAL                               | 1 642 179 € |

Nota : Les enveloppes du rugby, de l'escrime et du basket-ball (disciplines en PSTF) ne sont pas encore déterminées.



# LE DOSSIER CNDS 2015

- ❖ L'échéancier
- ❖ La notion de projet
- ❖ Les critères d'attribution
- ❖ Les critères d'irrecevabilité



# Echéancier Campagne CNDS 2015

---

6 février

Mise en ligne des documents

---

13 mars

(cachet de la Poste faisant foi)

**Date limite de dépôt des dossiers  
auprès de la DDCS et du CDOS**

---

14 avril – 22 mai

Commissions CD-CDOS-DDCS  
(Prendre rendez-vous auprès du CDOS )

---

Lundi 1<sup>er</sup> juin

Commission DDCS/CDOS

---

Vendredi 5 juin

Retour des avis conjoints DDCS/CDOS

---

Jeudi 25 juin

Commission territoriale

---



# La notion de projet

Au dossier de demande de subvention devra être joint obligatoirement le projet associatif du club ou le projet de développement du comité.



# Les critères d'attribution de subvention

- Le montant minimum de demande de subvention est de 1 500 € par structure associative (1 section = 1 dossier CNDS validé et transmis par l'association mère)
- Pour les clubs, l'attribution d'une subvention est conditionnée à un nombre minimal de licenciés pour la saison sportive 2013-2014 :
  - 30 Licenciés
  - Dont 10 licenciés de moins de 18 ans

(NB : ce critère du nombre de licenciés ne s'applique pas aux clubs affiliés aux fédérations handisport et sport adapté)



# Les critères d'irrecevabilité

- Hors délai (date butoir : 13 mars 2015)
- Dossier resté incomplet 15 jours après une relance (les relances seront faites exclusivement par mail)
- Non affiliation à une fédération sportive
- Pas d'agrément au titre du Sport au 13 mars 2015



# L'EMPLOI CNDS 2015





# Ce qui ne change pas

- Priorité n°1 du CNDS
- Le dispositif : projet, pérennisation, aide dégressive sur 4 ans
- Signature d'une convention avec obligations dans le suivi
- Référent : Valentine NORE
- Rendez-vous avec le référent puis dossier de candidature à remettre
- Emplois validés par la commission territoriale de mai ou juin (pas de réponse avant)
- Les meilleurs projets (et dossiers) seront retenus



# Ce qui change

- La somme déjà engagée : 436 500 € pour 61 emplois en cours (rappel : 290 500 € pour 47 emplois en 2014)
- Le nombre d'emplois à créer : 65 en Rhône-Alpes (120 en 2014)
- Plus d'aide ponctuelle à l'emploi
- La procédure : obligation de déposer une intention dans le dossier CNDS
- Dossier de candidature national
- Pilotage régional : pas d'emplois Rhône garantis, priorités définies au niveau régional, sélection régionale
- Pas d'apprentissage contrairement à ce qui avait été annoncé



# CNDS EQUIPEMENT

- ❖ Une seule session à l'automne.
- ❖ 25 millions d'euros en 2015 (contre 32 millions en 2014)
- ❖ Critères d'éligibilité revus au prochain CA.
- ❖ Directives 2015 connues fin mars.



# CONTACTS CNDS/DDCS

- EMPLOI : Valentine NORE (04 81 92 45 74)
- EQUIPEMENT / HANDICAP : Chloé TALLIEU (04 81 92 45 72)
- INSTRUCTIONS DES DOSSIERS :
  - Anne CHAGNAUD (04 81 92 45 62)
  - Patricia DUFAUX (04 81 92 44 73)
  - Dominique HANOT (04 81 92 44 71) + référent politique de la ville
  - Bernard SPRECHER (04 81 92 45 76) + référent sport santé
- SECRETARIAT : Benjamin BERNARD (04 81 92 45 71)